

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale: a) Création d'une commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques; b) Mesures à prendre en vue de la normalisation internationale; c) Echange de renseignements; d) Réunions régionales après la Conférence; e) Assistance technique; f) Traitement à appliquer aux noms géographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté; g) Bibliographie

EXAMEN DES RUBRIQUES a ET g DU POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Document présenté par la Hongrie¹

Nous souscrivons à la création d'une commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Nous croyons cependant devoir souligner qu'il convient que cette commission soit constituée de telle manière que les différents systèmes politiques et les groupes de pays utilisant différents systèmes d'écriture (arabe, indien, etc.) y soient représentés et que sa composition ne soit pas aussi unilatérale que l'était celle du premier groupe d'experts.

¹ Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF.53/L.15.

Nous sommes aussi partisans de la création d'une bibliographie internationale et suggérons que chaque pays membre établisse sa bibliographie nationale des noms géographiques. Leur tâche pourrait être facilitée par un comité d'experts qui pourrait établir le plan à suivre pour ces bibliographies, dont la base la plus commode serait la classification décimale universelle. Les bibliographies nationales devraient être rassemblées et publiées par l'ONU. Après la première édition, des suppléments pourraient être publiés à des intervalles déterminés. En cette matière, il est nécessaire de collaborer avec la Société internationale d'onomastique.

EXAMEN DE LA RUBRIQUE b DU POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Document présenté par les Etats-Unis d'Amérique¹

De nombreux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont reconnu qu'il était vivement souhaitable d'assurer une normalisation internationale de la transcription des noms géographiques, ou tout au moins d'atteindre un degré de normalisation supérieur au degré actuel. Plusieurs pays ont apporté des réponses intéressantes et utiles à la demande de suggestions du Conseil économique et social. On a proposé deux méthodes principales de normalisation: la normalisation à partir des formes utilisées par la nation souveraine ou l'adoption d'un alphabet international pour tous les noms géographiques.

Plusieurs alphabets internationaux ont été élaborés dans le passé, parmi lesquels l'API (Alphabet phonétique international), qui a longtemps rendu de grands services dans les milieux pédagogiques et linguistiques. Pour apprécier le rôle qu'un alphabet international pourrait jouer dans la normalisation des noms géographiques, il faut faire une nette distinction entre la prononciation uniforme et la transcription uniforme qui est ici l'objectif. Il est souhaitable de contribuer au progrès de la prononciation normalisée dans la mesure où celle-ci est réalisable et compatible avec une transcription normalisée, mais on ne devrait pas risquer de manquer ou de masquer l'objectif en accordant une trop grande importance à la prononciation.

Une prononciation absolument uniforme est impossible à réaliser. Chaque langue possède un système de sons unique, qui n'est jamais tout à fait analogue à celui d'une

¹ Le texte original de ce document, rédigé par M. F. Burrill, secrétaire exécutif de la Commission américaine des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.53/L.26.

autre langue si même il n'en diffère pas complètement. Ceux qui parlent une langue donnée ne peuvent être sensibles à toutes les caractéristiques phonétiques d'une autre langue ni les reproduire à volonté sans une pratique linguistique intensive. En particulier, ceux dont la langue comporte peu de sons distinctifs ou phonèmes auront du mal à reproduire des sons qu'ils n'auraient jamais entendus auparavant, provenant de langues utilisant un plus grand nombre de phonèmes. De simples symboles ne sont d'aucune aide pour la prononciation de sons inconnus. En outre, bien qu'on pense d'ordinaire qu'un «alphabet international» doit représenter par des symboles différents tous les sons significatifs des principales langues du monde, un alphabet complet créé seulement à partir des langues principales serait tellement volumineux et complexe qu'il manquerait son but. Il faut, de fait, que presque tous les systèmes d'écriture recourent à des conventions car peu d'alphabets représentent, d'une manière absolument systématique, tous les sons de la langue ou des langues mêmes qui les utilisent normalement.

Le remplacement des systèmes d'écriture actuellement en usage par un alphabet international est très improbable. A en juger par la résistance que rencontrent à notre époque et dans différents pays les projets de réforme de l'orthographe, on peut douter que des propositions visant à faire adopter des symboles alphabétiques entièrement nouveaux (par opposition à la modification de symboles existants), destinés à l'usage tout particulier de la transcription des noms géographiques, soient favorablement accueillies.

Les noms sont en général plus facilement reconnaissables lorsqu'ils sont transcrits dans un système d'écriture